

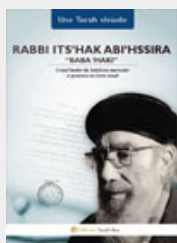


Traité Troumot

Michna 8 - Chapitre 3

המתכוון לומר תרומה ואמר מעשר, מעשר ואמר תרומה, עולה
ואמר שלמים, שלמים ואמר עולה, שאיני נכנס לבית הזה ואמר
לזה, שאיני נהנה לזה ואמר לזה לא אמר כלום, עד שיהא פיו
וּלְיָבו שׁוּיִין.

Si quelqu'un a l'intention de déclarer prélever la térouma et que, par erreur, il déclare prélever la dîme ou l'inverse, ou s'il a l'intention d'offrir un 'ola et qu'il formule le vœu d'apporter un sacrifice de chelamim ou l'inverse, ou s'il veut s'interdire l'accès de telle maison et qu'il désigne telle autre maison, ou s'il veut s'interdire toute jouissance de tel individu et qu'il exprime le nom de tel autre, aucun de ces vœux n'est valable jusqu'à ce que ce qu'il pense soit conforme à ce qu'il déclare.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions